

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 09 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 07/04/2017

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSABA Régine ; CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; RUGGERI Aline ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; VILLARD ANGELI Dominique ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra.

Nombre de
conseillers

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 20
Absents : 05
dont représentés : 02

Etaient absents : MARTINETTI Jean-Philippe ; SANTONI François ; OTTOMANI Sébastien ; GUIDICELLI Sébastien ; PIREDDA Albert.

Etaient représentés : François SANTONI était représenté par Alain ANGELI ; Jean Philippe MARTINETTI était représenté par Pierre SIMEON de BUOCHBERG

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

DEL090617-09

OBJET : CONVENTIONS SIEEP ENFOUISSEMENT DE LIGNE

Vu le tracé de la ligne électrique souterraine PRUNELLI DI FIUMORBU – ENFOUISSEMENT BT MAIRIE (220-380 volts)

Le Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public (SIEEP) propose à la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu de signer une convention, (CF. ANNEXE) afin notamment d'établir à demeure, dans une bande de 1 m de large :

- La ligne électrique souterraine sur une longueur d'environ 164 m sur le terrain communal cadastré section E n°294/1093 Migliacciaru Tanghiccica et dont tout élément sera situé à au moins 0.80 mètre de la surface après travaux.
- 4 coffrets dont les dimensions approximatives sont 0.70x0.40x0.70

Vu le tracé de la ligne électrique souterraine PRUNELLI DI FIUMORBU – ENFOUISSEMENT BT MAIRIE (220-380 volts)

Le Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public (SIEEP) propose à la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu de signer une convention, (CF. ANNEXE) afin notamment d'établir à demeure :

- 1 support pour conducteur aérien (pose d'un poteau béton en lieu et place du poteau béton existant)

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité:

Autoriser le Maire à signer lesdites conventions et tout document relatif à ces dossiers.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

